



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 mars 2011
Français
Original : anglais

Note verbale datée du 18 mars 2011, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité adoptée le 17 mars.

Comme le prévoient les paragraphes 4 et 8 de cette résolution, je vous notifie par la présente que le Danemark a décidé de prendre, en vertu des pouvoirs qu'il tire desdits paragraphes, des mesures pour protéger les populations et les zones civiles menacées d'attaque en Libye et pour faire respecter l'interdiction de vol imposée au paragraphe 6 de la résolution.

Je peux confirmer que mon gouvernement entend coordonner étroitement son action avec vous et avec les autres États qui vous auront aussi notifié leur intention de prendre de telles mesures.

Je peux également confirmer que mon gouvernement vous informera immédiatement, comme le prévoient les paragraphes 4 et 11 de la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité, de toute mesure qu'il aura prise en vertu de ces pouvoirs.

Le Secrétaire général de la Ligue des États arabes a été informé aujourd'hui que le Danemark avait décidé de prendre des mesures en application du paragraphe 8 de la résolution.

